

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4521>



2013-2014

# CTSD 21 : préparation de rentrée 2014

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Comité Technique Spécial Départemental (CTSD-21) -



Publication date: jeudi 30 janvier 2014

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Madame la Directrice académique,**

**Ce CTSD se tient cette année encore dans un contexte particulier.**



**Au niveau national le statut des enseignants est remis en cause** ; c'est ce qu'ont bien compris nos collègues des CPGE, qui se sont massivement mobilisés en Côte d'Or comme ailleurs. Les dernières versions des fiches du Ministre concernant nos statuts, malgré quelques évolutions qui ne remettent pas en cause la philosophie générale du projet initial, restent inacceptables pour la FSU.

L'augmentation prévisible du temps de travail, la perte de salaire pour au moins une partie des collègues et le développement du management local sont clairement inacceptables.

Nos services sont actuellement définis en maxima de service constitués d'heures hebdomadaires d'enseignement dans la discipline de recrutement. Cette notion de « maxima de service » disparaîtrait au profit d'une « référence hebdomadaire », qui n'interdirait pas forcément une certaine modulation, d'autant que l'annualisation n'est pas balayée, puisque désormais notre statut ne serait plus dérogoratoire au statut général qui fait référence aux 1607 heures.

De même, on ne peut accepter que nos services soient définis localement par le CA ou avec lettre de mission du chef d'établissement.

Le ministre doit retirer toutes les dispositions régressives de son projet, afin que les garanties statutaires des personnels contenues dans les décrets de 1950 soient préservées. Le ministre doit enfin ouvrir des négociations pour une véritable revalorisation de notre métier, qui commence notamment par la baisse réelle des effectifs par classe, l'abandon du gel des salaires et l'augmentation générale des salaires.

**Concernant l'éducation prioritaire**, la FSU conteste le redéploiement des moyens sur un nombre restreint d'établissements, ainsi que la prévisible sortie du dispositif « éducation prioritaire » de la majorité des établissements qui en relèvent actuellement avec, pour conséquence, la baisse de leur dotation.

**Il y a un an la FSU déclarait son opposition à la mise en place d'un cycle CM2/6ème visant à généraliser l'école du socle, et à la création d'un conseil « école/collège ».** La FSU réaffirme aujourd'hui cette opposition.

**Comme tous les ans, nous protestons contre l'indigence des documents fournis**, qui nous oblige à consulter divers documents de CTSD antérieurs et de CTA pour pouvoir les analyser. Nous continuons à demander des documents détaillés, à l'instar de ceux qui sont fournis dans l'Yonne. Une harmonisation académique nous avait été promise ; qu'en est-il ? En effet, il nous est très difficile de travailler avec les documents tels qu'ils nous sont fournis et présentés puisque les totaux ne sont même pas calculés, ce qui nous fait perdre un temps considérable pour pouvoir assumer pleinement notre rôle de représentants des personnels.

**Au niveau académique, nous déplorons une nouvelle baisse de moyens en heures poste. Quant au niveau départemental, nous constatons que seuls 13 collèges sur 47 voient leur DHG augmenter, parfois, de façon extrêmement minime ; globalement, la dotation départementale est en baisse. Qu'en est-il des promesses entendues ici même il y a un an ?**

Nous constatons que certains établissements voient leurs moyens baisser de façon drastique. A combien de dizaines de suppressions de postes devons-nous nous attendre ? **Nous sommes particulièrement inquiets pour une quinzaine d'établissements qui perdent entre 15 et 75 heures de DHG, avec une perte en heures poste comprise entre 10 et 60 heures** (Auxonne, Beaune Monge, Bligny, Chevigny, Bachelard, Champollion, Clos de Pouilly, Le Parc, Montchapet, Pardé, Is-sur-Tille, Laignes, Mirebeau, Montbard, Saulieu), **ainsi que pour des établissements qui perdent moins d'heures mais vont avoir des élèves en plus par rapport au constat 2013** : Les Lentillères (+16), Pontailler (+ 12), Semur (+6) et Sombernon (+28) ! C'est totalement inacceptable !

**La FSU réitère ses inquiétudes quant à la situation des SEGPA** : ces structures voient leurs effectifs baisser dangereusement dans certains endroits, alors que le nombre d'élèves en grande difficulté, lui, ne baisse pas dans les classes ordinaires, bien au contraire.

**En conclusion**, nous considérons que cette dotation est d'ores et déjà insuffisante, hypothéquant le bon fonctionnement des établissements.

**Les suppressions de postes ainsi que l'augmentation prévisible du nombre de postes partagés qui en découleraient mettrait en péril l'équilibre des équipes pédagogiques et dégraderait considérablement les conditions d'études des élèves. C'est pourquoi la FSU demande solennellement que cette dotation initiale soit reajustée dès maintenant, sans attendre le mois de juillet.**

Enfin, nous voulons nous faire ici l'écho de l'inquiétude et de l'indignation de nos collègues de plusieurs établissements du département, qui s'opposent à l'expulsion d'élèves kosovars (Simone Weil, Marsannay, Montbard ...), régulièrement scolarisés et intégrés. La FSU vous demande, Madame la Directrice académique, ainsi qu'aux autorités rectorales, d'intervenir afin que ces élèves puissent poursuivre normalement leur scolarité dans les établissements concernés.

